



# AIR CANADA

Communiqués

## Air Canada propose des #ConseilsVoyage pour la saison hivernale

Visitez [aircanada.com](http://aircanada.com) et suivez [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) sur Twitter pour vous tenir au courant des dernières nouvelles

### Points saillants

- Gagnez du temps en vous enregistrant en ligne dans les 24 heures précédant le départ, à [aircanada.com](http://aircanada.com) ou au moyen d'un appareil mobile.
- Que vous voyagiez avec Air Canada, Air Canada Express ou Air Canada Rouge, tenez-vous au courant de l'état de votre vol à [aircanada.com/avisvols](http://aircanada.com/avisvols).
- Arrivez tôt à l'aéroport et consultez le délai d'enregistrement recommandé et le délai limite d'enregistrement à [aircanada.com/delai](http://aircanada.com/delai).
- Prévoyez plus de temps si vous voyagez au départ ou à destination des États-Unis, parce que l'attente au point de contrôle de sécurité pourrait être plus longue que d'habitude.
- Lorsque vous faites vos bagages, vérifiez les limites de dimension et de poids à [aircanada.com/bagagescabine](http://aircanada.com/bagagescabine), car les bagages de cabine seront contrôlés et étiquetés.
- Mettez dans vos bagages de cabine tous vos objets de valeur, appareils électroniques, documents, médicaments, clés de voiture, bijoux et appareils photo ainsi que votre argent.
- Indiquez vos coordonnées, notamment votre adresse électronique, au moment de la réservation d'un vol et de l'enregistrement (mobile, à une borne ou en ligne), en cas d'interruption de voyage.
- Rappelez à vos amis et aux membres de votre famille qui vous rendent visite qu'ils pourraient avoir besoin d'une autorisation de voyage électronique (AVE) pour entrer au Canada ([aircanada.com/ave](http://aircanada.com/ave)).
- Les citoyens canadiens doivent utiliser un passeport canadien pour voyager à destination du Canada. Les citoyens ayant la double nationalité ne peuvent plus utiliser un passeport non canadien à l'arrivée au Canada.

MONTREAL, le 15 déc. 2016 /CNW Telbec/ - À l'approche des Fêtes et de la période très achalandée allant du 15 décembre 2016 au 8 janvier 2017, Air Canada propose des conseils visant à assurer une expérience de voyage sans tracas. Pour se tenir au courant des dernières nouvelles sur nos activités, les clients sont invités à visiter [aircanada.com](http://aircanada.com), à suivre [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) sur Twitter, à se joindre à Air Canada sur Facebook et à s'inscrire pour recevoir des avis sur les vols.

### • **Tenez-vous au courant**

#### **État des vols et avis aux voyageurs en ligne**

Les clients peuvent consulter la rubrique *État des vols - aperçu général* qui se trouve dans la section *Voyager* dans le haut de la page d'accueil du site [aircanada.com](http://aircanada.com). Se trouvent également dans cette section les renseignements sur ce à quoi vous devez vous attendre et ce que vous devez faire en cas d'interruption de vol. Avant de se rendre à l'aéroport, les clients d'Air Canada doivent vérifier l'état de leurs vols, en consultant le site de la Société à [aircanada.com](http://aircanada.com), en allant à l'adresse [mobile.aircanada.com](http://mobile.aircanada.com) au moyen de leur appareil mobile avec accès Internet, ou en appelant sans frais au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive).

#### **Avis sur les vols**

Air Canada encourage les clients à fournir leurs coordonnées, notamment leur adresse électronique et leur numéro de téléphone, pour recevoir, par courrier électronique ou sur leur appareil mobile, des renseignements sur les retards et annulations de vols. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus de renseignements, il suffit de visiter [aircanada.com/avisvols](http://aircanada.com/avisvols).

### • **Allez en ligne**

#### **Enregistrement en ligne ou mobile**

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant, en sélectionnant leur place (ou en changeant de place), en précisant le nombre de bagages enregistrés et en payant les frais de bagages dans les 24 heures précédant le départ à [aircanada.com](http://aircanada.com) ou au moyen de leur appareil mobile à [mobile.aircanada.com](http://mobile.aircanada.com). Vous devriez aussi indiquer vos coordonnées au moment de l'enregistrement (mobile, à une borne ou en ligne) pour être facilement joignable en cas d'interruption de voyage.

#### **Outil de modification de réservations libre-service**

En cas d'interruptions de vol découlant de mauvaises conditions météorologiques, nous invitons les clients à modifier eux-mêmes leurs réservations au moyen de l'outil de modification de réservations en ligne d'Air Canada, accessible à [aircanada.com](http://aircanada.com) ou sur leur appareil mobile.

### **Délais d'enregistrement recommandés**

Les jours les plus achalandés, Air Canada recommande aux passagers d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements. Les renseignements sur les délais d'enregistrement sont disponibles à [aircanada.com/delai](http://aircanada.com/delai).

## • **Préparez bien vos bagages**

### **Objets de valeur, médicaments et clés de voiture**

Nous rappelons aux passagers de garder avec eux tous leurs objets de valeur, notamment leurs appareils électroniques, documents, médicaments, clés de voiture, argent, bijoux, caméras et appareil photo, ou de les placer dans leurs bagages de cabine. Ils **NE DOIVENT PAS** les mettre dans leurs bagages enregistrés. Afin de faciliter les vérifications aux points de contrôle de sécurité, les passagers transportant des cadeaux sont priés de ne pas les envelopper. Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise de bagages enregistrés à [aircanada.com/bagagesenregistres](http://aircanada.com/bagagesenregistres).

### **Bagages de cabine**

La franchise de bagages de cabine est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm et d'au plus 10 kg, et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour plus de renseignements, visitez la page [aircanada.com/bagagescabine](http://aircanada.com/bagagescabine). Les agents à l'aéroport contrôleront et étiquetteront les bagages de cabine. Les passagers qui dépassent la franchise devront enregistrer leurs bagages de cabine et pourraient devoir payer un supplément.

En vertu de la réglementation gouvernementale, aux points de contrôle, les passagers sont autorisés à transporter dans leurs bagages de cabine des quantités limitées de liquides, gels et aérosols : contenants d'au plus 100 ml ou 100 g (3,4 oz). Les contenants plus volumineux doivent être rangés dans les bagages enregistrés.

Pour plus de renseignements sur les mesures de sûreté, veuillez consulter les sites Web officiels suivants :

- Transports Canada : [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca)
- Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) : [www.acsta.gc.ca/accueil](http://www.acsta.gc.ca/accueil)
- Transportation Security Administration (États-Unis) : [www.tsa.gov](http://www.tsa.gov)
- British Airports Authorities : [www.baa.co.uk](http://www.baa.co.uk)

### **Petits véhicules alimentés par des batteries au lithium : refusés comme bagages enregistrés ou comme bagages de cabine**

Les petits véhicules alimentés par des batteries au lithium (gyropodes, planches à roulettes électriques, appareils Airwheel, mini Segway et appareils dotés d'un système de stabilisation) doivent être expédiés par Air Canada Cargo. Vous trouverez des renseignements à ce sujet à [aircanada.com/cargo/fr](http://aircanada.com/cargo/fr).

Les appareils électroniques personnels alimentés par des piles au lithium (ordinateurs portatifs, iPad, iPhone, etc.) et les piles de rechange doivent être rangés dans les bagages de cabine.

Les téléphones Galaxy Note 7 sont interdits à bord.

### **Poussettes**

Air Canada recommande l'utilisation de petites poussettes-cannes, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes. Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et, à l'arrivée, elles seront remises aux passagers à la porte de l'appareil. Pour connaître la politique sur les poussettes, consultez la page [aircanada.com/bebe-enfant](http://aircanada.com/bebe-enfant).

### **Équipement de sport**

Air Canada recommande aux clients d'enregistrer à l'avance leur équipement de sport en communiquant avec les [Réservations d'Air Canada](#), [Vacances Air Canada](#) ou leur agent de voyages jusqu'à 24 heures avant le départ. Pour certains articles de sport, il y a exemption des frais pour bagages hors format ou excédent. Pour de plus amples renseignements, visitez la page [aircanada.com/bagagesupplementaires](http://aircanada.com/bagagesupplementaires).

### **Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages**

Comme les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages se détachent parfois, Air Canada recommande aux passagers d'en placer aussi **À L'INTÉRIEUR** de leurs bagages.

### **Achats de produits hors taxes**

Les articles hors taxes achetés avant ou pendant un vol et qui ne respectent pas les règlements gouvernementaux en vigueur seront confisqués aux points de contrôle de sécurité, à moins qu'ils soient scellés dans des sacs de sûreté à indicateur d'effraction (SSIE). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien au [www.acsta.gc.ca/achats-hors-taxes](http://www.acsta.gc.ca/achats-hors-taxes).

## • **Documents de voyage**

### **Voyager avec des enfants**

Les parents qui voyagent avec des enfants doivent s'assurer qu'ils ont les documents appropriés en main, notamment un acte de naissance comprenant le nom des deux parents, tout document juridique relatif à la garde, ou une lettre de consentement parental autorisant le voyage (si l'enfant voyage seul ou avec un seul parent).

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que celui-ci ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement à ce voyage. Adressez-vous à l'ambassade ou au consulat des pays que l'enfant visitera, ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont nécessaires.

### **Autorisation de voyage électronique pour les vols à destination du Canada**

Nous rappelons aux amis et aux membres de la famille en visite, au départ de l'extérieur du Canada, que le gouvernement canadien a instauré une nouvelle exigence d'entrée, appelée autorisation de voyage électronique (AVE). Cette autorisation doit être obtenue avant le départ. Pour de plus amples renseignements, consultez la page [aircanada.com/ave](https://aircanada.com/ave).

### **Exigences liées aux voyages internationaux**

Pour les voyages internationaux, un passeport en règle est exigé, et le passager doit, dans certains cas, se munir d'autres documents de voyage, tel qu'un visa, pour entrer dans le pays de destination ou transiter par un pays de correspondance (notamment, une autorisation ESTA pour entrer aux États-Unis, une AVE pour l'Australie et une inscription à l'EVUS pour certains détenteurs de passeport chinois arrivant aux États-Unis).

L'outil de recherche du [centre de voyage de l'IATA](#) permet de trouver des renseignements sur les exigences d'entrée relatives aux passeports, aux visas et à la santé de chaque pays.

Pour les vols intérieurs, tout passager de 18 ans ou plus doit présenter une pièce d'identité avec photo, délivrée par le gouvernement et indiquant la date de naissance et le sexe. La réglementation gouvernementale exige que le nom qui figure dans la réservation soit identique à celui qui est inscrit dans le document de voyage. Pour plus de renseignements, visitez la page [aircanada.com/documents](https://aircanada.com/documents).

Air Canada recommande à ses clients de remplir tout formulaire de renseignements à l'avance, en se rendant à [aircanada.com](https://aircanada.com).

### **Voyages au départ ou à destination des États-Unis, via les États-Unis, ou survol des États-Unis**

Les files d'attente aux points de contrôle de sécurité de la Transportation Security Administration des États-Unis (TSA) peuvent être plus longues que d'habitude. La TSA recommande aux passagers d'arriver à l'aéroport deux heures avant le départ, si leur vol décolle tôt le matin ou le soir, étant donné que le temps d'attente au contrôle de sécurité peut atteindre une heure. Pour les membres de programmes de voyageurs connus, tels que NEXUS ou Global Entry, les délais d'attente devraient rester les mêmes. [En savoir plus](#)

Les États-Unis exigent que les voyageurs fournissent des renseignements supplémentaires aux termes du programme de la sécurité des vols, au moins 72 heures avant le départ de leur vol ou au moment de la réservation. Veuillez noter que cette exigence s'applique à de nombreux vols internationaux qui sont considérés comme survolant les États-Unis. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [aircanada.com/securitedesvols](https://aircanada.com/securitedesvols).

Les passagers admissibles d'Air Canada profitent des avantages du programme TSA Pre✓ de la Transportation Security Administration des États-Unis. En effet, ils bénéficient d'un contrôle de sécurité accéléré au départ de la plupart des aéroports des États-Unis, puisqu'ils peuvent garder leurs chaussures, leur ceinture et leurs vêtements d'extérieur légers, ainsi que laisser leur ordinateur portable et leurs liquides dans leur bagage de cabine. [Apprenez-en plus sur le programme TSA Pre✓](#) et sur la façon dont il s'applique aux vols d'Air Canada.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), [Isabelle.arthur@aircanada.ca](mailto:Isabelle.arthur@aircanada.ca), 514 422-5788; Peter Fitzpatrick (Toronto), [peter.fitzpatrick@aircanada.ca](mailto:peter.fitzpatrick@aircanada.ca), 416 263-5576; Angela Mah (Vancouver), [angela.mah@aircanada.ca](mailto:angela.mah@aircanada.ca), 604 270-5741; Internet : [aircanada.com](https://aircanada.com)

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

